

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU	5 mai 2011	
HEURE OUVERTURE	18 H	
HEURE DE CLOTURE	19 H	
CONSEILLERS EN EXERCICE	PRESENTS :	6
PRESENTS	Mr BAILLY Christian	MME ANSELMETTI Mireille
	Mr CAILLES Alain	Mr ANDREVON Gilles
	Mr TISSOT ROSSET	Mr GARZON Marc
EXCUSES		
ABSENTS		
POUVOIRS		
SECRETAIRE DE SEANCE	Mr ANDREVON Gilles	

REUNION DE BUREAU

ORDRE DU JOUR

REUNION DE BUREAU

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 21 mars 2011
- Compte administratif
- Compte de gestion
- Affectation des résultats
- Tarif saison été
- Programme opérationnel interrégional 2010-2013
(Annule et remplace la délibération 2011-214)

Questions diverses

- bilan hiver
- délégation de signature
- mise en ligne des comptes rendus sur le site de la Sambuy

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

1- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Syndical nomme Monsieur ANDREVON Gilles, secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 mars 2011

Aucune remarque n'a été faite par les membres du syndicat.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5722-1 à L 5722-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2001 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU les statuts du SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU la délibération n°2010/196 du 23 février 2010 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2010 ;

CONSIDERANT que le compte administratif compare

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire ;

CONSIDERANT que l'approbation du compte administratif 2010 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2010 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M 49 , et synthétisée ci-dessous , à savoir :

SITUATION FINANCIERE GENERALE

	SECTION	RESULTATS
RESULTAT DE CLOTURE 2009	FONCTIONNEMENT	117 330.47
	INVESTISSEMENT	60 167.74
RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	FONCTIONNEMENT	78 833.39
	INVESTISSEMENT	- 8 700.00
RESULTAT DE CLOTURE 2010	FONCTIONNEMENT	196 163.86
	INVESTISSEMENT	51 467.19

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5722-1 à L 5722-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2001 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU la délibération n°2011/222 du 5 mai approuvant le compte administratif 2010,

VU la délibération n°2010/196 du 23 février 2010 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2010 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du syndicat ;

CONSIDERANT que l'article L 1612-12 du code des collectivités territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le compte de gestion de l'exercice écoulé, au plus tard le 1 juin de l'année suivant l'exercice écoulé ;

CONSIDERANT le compte de gestion pour l'exercice 2010 transmis par le comptable public ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2010 (date de clôture de l'exercice)

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le receveur et

DECLARE n'émettre aucune observation ni réserve

5- AFFECTATION DES RESULTAT

Le Comite syndical,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5721-1 et L 5721-9 et L 5722-1 à 5722-9;

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2001 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU les statuts du SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES

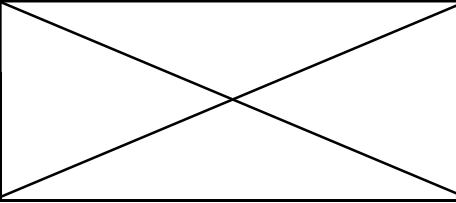
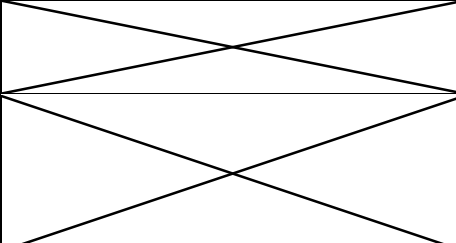
VU la délibération n°2011/222 du 5 mai 2011 approuvant le compte administratif 2010 ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE :

DECIDE de l'affectation du :

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	117 330.47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	78 833.39
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	196 163.86

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

PACKAGE AVEC RESTAURATEURS		
- LA RIOULE -		
1 tour de luge + 1 glace (offre nocturne lundi)	5 € (luge : 3.50€ / glace : 1.50 €)	
5 tours de luge + 1 crêpe + 1 boisson (offre valable toute la saison)	20€ (5 luge : 15€ / crêpe + boisson : 5€)	
- LE FREESTYLE -		
1 tour de luge + 1 glace ou 1 boisson ou 1 gaufre (offre nocturne lundi)	5 € (luge : 3.50€ / glace : 1.50 €)	
5 tours de luge + 3 aux choix parmi glace, boisson et gaufre (offre valable toute la saison)	20 € (5 luge : 15€ / 3 choix 5€)	

1- LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Public	Tarifs Accordés	Remarques
nés en 2006 et après	Gratuit	Gratuité pour le télésiège
nés de 1999 à 2005 inclus	Tarif "Enfant"	
Nés avant 1998	Tarif "Adultes"	

Tarifs groupe accordés à partir de 15 personnes.

Les tarifs remisés sont proposés aux hébergeurs locaux (hôtels- campings- gîtes). Les restaurateurs de la station (Freestyle et Rioule) auront également la possibilité d'acheter des carnets de 20 ou 50 tours de luge au tarif remisé.

Les Packages Sambuy + Grottes et Cascades seront en vente sur les deux sites. Contre remise du justificatif le client bénéficiera de la gratuité dans le second. En fin de mois (ou de saison) un récapitulatif accompagné de la facturation seront établis.

Les packages avec les restaurateurs seront en vente directement aux caisses de la station.

2- PRESTATIONS SUR MESURE

La station peut, sur demande préalable, proposer une offre sur mesure et établir un devis personnalisé.

Les prestations susceptibles d'être proposées sont les suivantes :

- randonnée accompagnée avec un guide diplômé : plusieurs parcours au choix (sentier botanique, bornes ludiques, chalet d'alpage de la Bouchasse, petite ou grande Sambuy, ...) + remise de supports (livret sentier botanique / livret du petit randonneur pour les enfants...)
- repas (carte variée et raffinée, possibilité de menu type) soit au départ du télésiège soit au sommet
- petit déjeuner et/ ou goûter soit au départ du télésiège soit au sommet
- visite d'une ferme d'alpage (la Bouchasse) avec dégustation de fromage fabriqué sur place + visite de la cave et présentation du métier de fermier en alpage
- réservation des activités luge et/ou trampolines sur une matinée pour les groupes de plus de 10 personnes

Le conseil syndical, à l'unanimité APPROUVE les tarifs et les conditions d'attribution proposés pour la saison ETE 2011

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION 2011-

Monsieur le Président rappelle que l'étude de positionnement marketing et de faisabilité technique conduite en été 2009, et la volonté du Conseil syndical d'engager un programme d'actions pour conforter le positionnement de la Sambuy comme site touristique hiver/été de loisirs de nature et de découverte de la montagne pour le bassin touristique du Pays de Faverges, aux Sources du lac d'Annecy.

Ce programme d'actions se compose principalement de :

- La rénovation complète de la piste de luge pour un fonctionnement hors neige ;
- La création d'un parc ludique enfant en bas de station ;
- Campagne de promotion pour la nouvelle luge ;
- Le développement d'une offre d'activités Découverte dans la Combe de la Sambuy ;

Il rappelle que ces actions ont été intégrées au programme 2010 - 2013, présenté dans cadre la convention de station durable Rhône- alpes - Espace Valléen Massif des Alpes, validé par le Comité de pilotage animé par le Parc naturel régional du Massif des Bauges:

Ce programme d'actions permet de faire bénéficier la station des aides financières de la région Rhône-Alpes, de l'Etat (FNADT), de l'Europe (FEDER) dans le cadre de la politique du massif des Alpes.

L'assemblée délibérante du syndicat, réunie en date du 5 mai 2011,

- après avoir entendu l'exposé du Vice Président ;
- ayant pris connaissance et approuvé le projet de programme d'actions 2010-2013 des stations durables animé par le PNR du massif des Bauges ;
- soutient la réalisation de ce programme d'actions dans la mesure des financements qui seront mobilisés auprès des conseillers généraux de Savoie et de Haute Savoie, de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat (FNADT), de l'Europe (FEDER) dans le cadre de la politique de massif des Alpes ;
- approuve les projets de rénovation complète de la luge pour un fonctionnement hors neige et la création d'un parc ludique pour enfants en bas de station
- approuve le plan de financement de l'opération, dont le coût prévisionnel s'élève à **1 075 855 €**,
- approuve les co-financements, obtenus auprès du Conseil général de Haute-Savoie **390 000 €** et de la Région Rhône-Alpes **140 000 €**, et sollicité de l'Europe (**FEDER : 72 000 €**)
- approuve l'autofinancement à charge du SIVU de la Sambuy - Pays de Faverges
- décide d'inscrire cette dépense au budget d'investissement 2011 du syndicat ;
- s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- s'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- précise les délais de réalisation prévisionnelle de l'opération :
- date de démarrage **1 mars 2011**, date d'achèvement **1 mars 2012**, travaux terminés et payés dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégageement automatique des crédits,
- s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

- sollicite l'aide de l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA),
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces actions en lien avec le PNR du massif des Bauges.

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS	6	ABSTENTION	0	EXPRIMES	6
POUR	6	CONTRE	0		

QUESTIONS DIVERSES

- POINT SUR LA SAISON D'HIVER (voir document ci-joint)

- **Délégation de fonction et de signature au Vice Président :**

A compter du 1 mai, Monsieur ANDREVON à délégation sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Christian BAILLY, d'intervenir dans les domaines suivants : liaison avec la section du Couchant et la commune de Seythenex , le suivi d'entretien technique et financier des équipements existants (d'exploitation et bâtiment) avec le Chef d'exploitation. Ainsi que la signature des mandats et des titres, de courriers et actes administratifs en absence du Président.

- **Mise en ligne des comptes rendus sur le site de la Sambuy :**

Le président propose de mettre en ligne les comptes rendus et les convocations sur le site officiel de la station de la SAMBUY, pour permettre à tous public de prendre connaissance de décision prise au sein du syndicat et ainsi suivre l'évolution de la station.

- **Campagne de communication de la luge 4 saisons**

Le président informe les conseillers que deux groupes de journalistes sportifs internationaux vont faire des essais de vélo country pour la STE MAVIK sur le site de la SAMBUY à la fin du mois de mai. Ils seront hébergés dans le chalet AZO et une demande a été faite pour un hébergement pour le personnel dans le chalet spéléo

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Président lève la séance à 19 H